Bretagne, Côtes-d'Armor
Paimpol
en mer

Exploitation ostréicole, en mer (Paimpol)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA22016783
Date de l'enquête initiale : 2009
Date(s) de rédaction : 2010
Cadre de l'étude : inventaire préliminaire Paimpol
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : installation aquicole

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : . Domaine Public Maritime

Historique

La branche industrielle maritime la plus développée au milieu du 19ème siècle sur le canton de Paimpol était représentée par l'ostréiculture. Les concessions étaient situées sur l'estran entre les communes de Ploubazlanec, Paimpol et Plouézec. Les armateurs paimpolais (Morand, Veillet) possédaient des parcs ou dépôts sur les espaces couvrants et découvrants, dont le naissain d'huître plate provenait de la Hougue et de Granville. Ces parcs se sont développés au cours du 20ème siècle, et y alternait l'élevage de l'huître plate et celui de l'huître creuse, à partir des années 1960-70 et l'huître creuse. En 1945-46, les huîtres plates provenaient de la rivière d'Etel, importées par le mareyeur Houlen. Les parcs couvraient une superficie limitée de 12 hectares. En 1995-56, ces concessions couvraient 700 hectares. Ce chiffre a peu évolué depuis cette date ; aujourd'hui, l'ostréiculture sur tables couvre 750 hectares en baie de Paimpol. L'huître plate a presque été entièrement décimée en 1975, remplacée progressivement par l'huître japonaise. Un projet de parcs à huîtres pédagogique 'Park an Istr' a été inauguré en 2010 par la profession ostréicole et la commune de Plouézec en baie de Paimpol, afin de sensibiliser la population locale et les touristes à l'histoire de l'huître et ses différentes techniques d'élevage. Il n'existe pas de zone artisanale maritime conchylicole sur la commune de Paimpol, hors l'installation à terre de l'estuaire de du Trieux (entreprise Manu Mahéo), alors que le port refuge de Paimpol se partage entre la plaisance, la pêche professionnelle et la conchyliculture. Le site de Boulguieff en Plouézec a été retenu pour un projet éventuel de zone ostréicole.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle, 19e siècle, 1ère moitié 20e siècle, 3e quart 20e siècle, 20e siècle

Description

Les parcs à huîtres couvrent une surface de 750 hectares en baie de Paimpol, selon un coefficient particulier d'occupation des surfaces par tables et par poches. Les huîtres ne sont plus élevées au sol (hors la concession isolée de l'Île Saint-Riom) mais sur tables. Elles ne sont plus draguées mais récoltées dans des poches, retournées à chaque grande marée. Les espaces concédés forment un quadrillage balisé dans la baie, entre les chenaux et les îlots.

Eléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'un organisme professionnel

Références documentaires

Bibliographie

- LE MASSON DU PARC. **Inspection de Le Masson du Parc dans l´Amirauté de Saint-Brieuc**, Paris : Archives nationales, 1727.

- **Le Pilote**
  THOMASSIN, Anastase. **Le Pilote**. Paris : 1875.

Annexe 1

L'économie ostréicole en baie de Paimpol
En 1848, la branche industrielle la plus développée du canton de Paimpol semble être l´ostréiculture, selon l´enquête des maires auprès de leurs administrés. C´est la commune de Plouézec qui dispose du plus grand nombre de parcs. Ceux-ci sont privés et appartiennent à des armateurs et à des investisseurs paimpolais (Morand, Disseaux, Héron). Ces 8 parcs reçoivent plusieurs millions de naissain d´huîtres de la baie de Paimpol, pour compléter les bancs d´huîtres sauvages, qui serviront plus tard à repeupler les bancs de Cancale et de Marennes, surexploités. L´élevage se pratique au sol, de façon extensive. Les huîtres sont draguées. La main d´oeuvre est locale.
Mais la véritable culture technique de l´huître va se développer dans les années 1950, avec l´arrivée des ostréiculteurs du Morbihan, qui vont précéder les Charentais et les Vendéens, pour l´élevage de l´huître creuse, au sol, puis sur table, en poches. La culture de l´huître plate se poursuivant au sol, avec le cycle complet de l´élevage. L´anse de Kérarzic, proche de Beauport, comme la baie de Paimpol, va être cultivée de façon intensive (600 ha en baie de Paimpol, dont les parcs les mieux placés sont sur le territoire maritime de Plouézec). Ces ostréiculteurs vont ensuite « s´emparer » du terroir maritime de Plouézec, en Port Lazo, avec une appropriation par zone de la grève, sans toutefois disposer d´installations permanentes à terre, pour le traitement des huîtres et leur commercialisation. Les concessions maritimes à géométrie variable se développent, transformant le paysage maritime de l´estran. Les chalands ostréicoles et les tracteurs ont remplacé les anciens bateaux de pêche et les charrettes de goémon. Les tables en fer à béton ont remplacé les pêcheries en pierre, offrant une nouvelle rente halieutique aux usagers professionnels de l´estran.

Annexe 2

20092212560NUCB : Institut géographique National

Illustrations

Extrait da la carte IPLI (Inventaire Permanent du Littoral), les parcs ostréicoles en baie de Paimpol, 1977 (IGN)
Phot. Guy Prigent
IVR53_20092212560NUCB

Vue générale
Phot. Guy Prigent
IVR53_20092212733NUCA

Vue des parcs ostréicoles en baie de Paimpol, entre l'Île Saint-Riom et la côte
Phot. Guy Prigent
IVR53_20092212731NUCA

Vue des parcs ostréicoles
en baie de Paimpol
Phot. Guy Prigent
IVR53_20092212747NUCA

Vue des barges ostréicoles
Phot. Guy Prigent
IVR53_20092212728NUCA

Vue du site ostréicole pédagogique
de l'association 'Park an Istr'
devant les îlots de la baie
Phot. Guy Prigent
IVR53_20092212729NUCA

Vue du site ostréicole pédagogique
de l'association 'Park an Istr'
Phot. Guy Prigent
IVR53_20092212730NUCA

Vue des barges ostréicoles
dans l'avant-port de Paimpol
Phot. Guy Prigent
IVR53_20092212658NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de la commune de Paimpol (IA22015724) Bretagne, Côtes-d'Armor, Paimpol
Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Guy Prigent
Copyright(s) : (c) Région Bretagne ; (c) Conseil général des Côtes-d'Armor

Extrait da la carte IPLI (Inventaire Permanent du Littoral), les parcs ostréicoles en baie de Paimpol, 1977 (IGN)

Référence du document reproduit :

- **Carte IPLI : usage du sol, Côtes du Nord, Paimpol**
  Dans : "Carte IPLI : usage du sol, Côtes du Nord, Paimpol"/ Paris : IGN, 1977.Carte.
  Institut national géographique (IGN)

IVR53_20092212560NUCB
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
Technique de relevé : relevé manuel ;
(c) Institut géographique national
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale

IVR53_20092212733NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue des parcs ostréicoles en baie de Paimpol, entre l'Île Saint-Riom et la côte

IVR53_20092212731NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue des parcs ostréicoles en baie de Paimpol

IVR53_20092212747NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue des barges ostréicoles

IVR53_20092212728NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue du site ostréicole pédagogique de l'association 'Park an Istr' devant les îlots de la baie

IVR53_20092212729NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue du site ostréicole pédagogique de l'association 'Park an Istr'

IVR53_20092212730NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue des barges ostréicoles dans l'avant-port de Paimpol

IVR53_20092212658NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation